



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E168750

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/04/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MEAUX 810676544

Siret : 810 676 544 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2137594

Assurance Responsabilité Travaux :  
ERGO 22124464862

Assurance Responsabilité Civile :  
ERGO 22124464862

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : PHITECH

2 AVENUE DE L'ETANG  
77183 CROISSY BEAUBOURG

Téléphone : 06 58 22 09 54

Portable : 06 58 22 09 54

Site Internet : www.phitech-energies.com

E-mail : info@phitech-energies.com

Responsabilité légale :  
KOUACHE NAZIM GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/04/2021
o Ventilation mécanique	01/04/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.